

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

Les déserts médicaux

Déclaration du groupe CFE-CGC

C'est la première fois que le CESE, cette troisième assemblée constitutionnelle de notre République s'empare d'un sujet sur lequel de nombreuses pétitions ont circulé.

Les déserts médicaux sont donc bien au cœur des préoccupations des Françaises et des Français et le CESE au travers des 10 préconisations de son avis essaye d'y répondre.

Afin de permettre à chacune et chacun d'accéder à une offre de soins satisfaisante quel que soit son lieu de résidence, que ce soit en ville ou à la campagne, en métropole ou dans les territoires d'Outre-mer, le groupe CFE-CGC défend prioritairement trois propositions de cet avis :

- La mise en place d'une véritable politique de prévention, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, y compris en entreprise et/ou dans les administrations.

Il s'agit ici de mieux coordonner à l'avenir la médecine scolaire et la médecine du travail avec la médecine ambulatoire. D'ailleurs le CESE travaille actuellement sur une saisine d'initiative intitulée « Pour des élèves en meilleure santé ».

Pour notre groupe la prévention n'est pas une charge, mais un investissement sur lequel il devrait y avoir un retour sur investissement dans les années suivantes au travers notamment de dépenses de santé mieux maîtrisées avant que les dépenses globales ne soient en baisse.

- Une meilleure répartition des tâches entre les différents professionnels de santé en clarifiant ce qui devrait à l'avenir relever des personnels infirmiers ou pharmaciens de ce qui doit relever exclusivement des médecins.
- Développer la télémédecine.

Il s'agit au travers de cette proposition de former les professionnels actuels de santé à ce type d'actes, de s'assurer de la sécurité des données collectées car il s'agit souvent de données dites « sensibles », de mettre en place un dossier médical personnel mais aussi de permettre une juste rémunération des professionnels qui exerceront de tels actes de télémédecine.

L'augmentation du nombre d'actes réalisés par télémédecine devrait permettre progressivement de désengorger les hôpitaux.

Pour que ces différentes propositions du CESE permettent de résorber les déserts médicaux, cette nouvelle offre de soins doit être impérativement construite et négociée avec les professionnels de santé concernés.

Les femmes et les hommes qui exercent ces professions de santé doivent être au cœur du futur dispositif.

En effet, la médecine du futur sans déserts médicaux doit se construire impérativement avec eux, en les reconnaissant davantage et en les rémunérant de façon juste et équitable.

Le groupe de la CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.